

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	1
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 23

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 14 décembre 2023

**Présents :**

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL (jusqu'à 21h45) – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Robert FENNINGER – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

**Pouvoirs :**

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Jean-Paul LE GAL a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER (à partir de 21h45)

**Absents excusés :** Hugo LEMAITRE – Céline MARTIN

**Secrétaire de séance :** Linda LOISEL

**101/23 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire expose que l'association « Les Amis de la bibliothèque » participe depuis 2019 à l'évènement de la nuit de la lecture, action nationale déclinée à l'échelle locale, qui promeut la lecture pour tout public.

Pour l'année 2024, l'association souhaite donner davantage de dynamique à sa prestation et aboutir à une version différente de celle des éditions précédentes. Elle souhaite faire appel à Brigitte Chemin, metteuse en scène de la Troupe des Salopettes pour 2 séances de coaching.

Par un courrier en date du 8 octobre 2023, l'association « les Amis de la bibliothèque » sollicite la mairie de Semoy pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 130 euros, soit 2h de coaching.

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de cent-trente euros (130€) à l'association « Les Amis de la bibliothèque »
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Commune.

Fait à Semoy, le 19 décembre 2023

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



La secrétaire de séance,

Linda LOISEL

Conseillère municipale



Transmission au contrôle de légalité le : 22 DEC. 2023

Publication numérique le : 03 JAN. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification